



Rupture de periode d'essai

Par **jenny**, le **02/12/2011** à **21:37**

Bonjour,

J'ai trouvée un travail en cdi le mois dernier mais ca se passe assez mal, mes responsables sont en quelques sortent des escro ... et je souhaiterai donc mettre fin a ma période d'essai demain (qui est de 2mois). J'ai trouvé un nouvel emploi et je dois commencer mardi qui arrive, et je ne souhaite vraiment y retourner,qu'est ce que je risque?

merci.

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **14:21**

Bonjour

Vous devez informer vos employeurs de la rupture de la période d'essai par écrit. (lettre recommandée avec avis de réception où remise en main propre contre reçu).

Vous aurez un préavis de 48 heures à effectuer à partir de la réception de la lettre par l'employeur.

Juste une question, quel est le problème pour que vous indiquiez que vos employeurs sont des esc... ?